



convocation en vue sanction

Par **lassalle**, le **22/02/2012** à **10:31**

bonjour,

je suis convoqué en vue d'une sanction dans deux jours

les faits reprochés sont :

le samedi 21 j'ai reçu un appel de ma mère affolée car elle avait crevé avec sa voiture en déposant mon père à l'hôpital afin qu'il soit opéré d'une grave opération des suites d'un cancer.

elle était à proximité de mon lieu de travail et me demandai de l'aide

je suis donc allé voir un responsable pour demander l'autorisation de m'absenter afin de l'aider

on m'a accordé ce droit mais je devais revenir

je suis une femme qui plus est enceinte au moment des faits même si mon employeur n'était pas au courant à ce moment-là

en aidant ma mère à changer sa roue, j'ai chuté et me suis sali (pleine de boue) il me restait une heure à effectuer sur mon lieu de travail en tant qu'hôtesse de caisse

je ne pouvais donc retourner sur mon lieu de travail dans cet état

j'ai appelé et prévenu que je ne pouvais revenir habitant à trente minutes de mon lieu de travail pas le temps d'aller me changer et revenir

la personne que j'ai eu au téléphone n'a semblé t'il pas fait remonter l'info de mon non-retour (j'ai cependant la preuve de mon appel et la durée de conversation)

sur le courrier de convocation il est mentionné concernant les faits du 21 donc ne prend pas en considération d'autre départ ou arrêt du à mon état de femme enceinte qui malheureusement se doutait qu'elle ne pourrait garder l'enfant)

depuis j'ai justifié de mon état, eu un mois d'arrêt pour dépression et ivg

et on me demande des explications

ont-ils le droit ? que puis-je dire ou pas concernant mon état de dépression....

je trouve scandaleux ce manque de respect face à un employé qui devait faire face à l'inquiétude de perdre son père et son enfant, qui s'est justifié oralement à ce sujet expliquant son désarroi et la perte des priorités sur une courte période

je ne comprends pas cette convocation, quels sont mes droits, quels sont mes recours

merci d'avance

Par **P.M.**, le **22/02/2012** à **12:13**

Bonjour,

C'est la procédure disciplinaire légale qui prévoit que l'employeur qui envisage de prendre une sanction autre qu'un avertissement doit convoquer la salariée à une entretien préalable

pour recueillir ses explications, c'est donc plutôt une mesure protectrice normale...
Je vous conseillerais de vous y faire assister par un Représentant du Personnel comme vous en avez la possibilité qui doit être rappelée dans la convocation...

Par **lassalle**, le **23/02/2012** à **05:35**

je vous remercie de cette réponse , cependant ma question est : ai je été en tort?
le fait d être enceinte au moment des fait , ne suffit il pas a stopper toute convocation?
j ai eu un entretien verbal auprès de mon responsable qui maigres la preuve de mon appel
ma remis la convocation.
j avais demandé expressément que ma situation délicate de grossesse ne soit pas divulgué ,
cependant l ensemble du personnel est au courant qui plus est , sur le serveur , il y a des
texte pressant ma situation de grossesse et le fait que je ne puisse le garder.
je suis outré , et estime qu il y'a non respect de la vie privée
quel sont mes possibilité d intervenir a l encontre de mon responsable

merci d avance

Par **P.M.**, le **23/02/2012** à **09:19**

Bonjour,
Le fait d'être enceinte ne vous exempte pas de toute sanction mais ferait au contraire que
l'employeur doive être encore plus scrupuleux dans la procédure...
Maintenant, vous abordez d'autres problèmes d'atteinte à votre vie privée d'une manière trop
succincte pour que l'on puisse en apprécier notamment parce que l'on ne sait pas ce qu'est
ce serveur et il ne serait pas plus respectueux que de les traiter sur un forum...
Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher des Représentants du Personnel...